

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières  
**Herausgeber:** Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres  
**Band:** 19 (1921)  
**Heft:** 5

**Vereinsnachrichten:** Procès-verbal de la VIIe assemblée ordinaire des délégués de la société suisse des géomètres : 9 avril 1921 à Zofingue

**Autor:** Mermoud, J. / Baumgartner, Th.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

das doch im Interesse einer Verbilligung der Arbeiten so notwendig wäre, nicht. Der Geometerverein Zürich-Schaffhausen wird diese Frage an seiner diesjährigen Frühjahrsversammlung behandeln und würde es begrüßen, wenn die übrigen Sektionen die Versammlung durch Delegierte beschicken würden. Es ist nicht ausgeschlossen, daß dieses Thema auf die Traktandenliste der diesjährigen Hauptversammlung gesetzt wird.

Auf eine Anfrage teilt Werffeli mit, daß sich diejenigen Sektionen, die noch nicht im Besitze eines Tarifexemplares sind, bei dem Ausschuß der Taxationskommissionen melden sollen. Nach Abschluß der Verhandlungen über den Gesamtarbeitsvertrag und die übrigen Tarifgrundlagen wird der Tarif nach der Umänderung vervielfältigt und kann dann an die Interessenten abgegeben werden. Schluß der Verhandlungen um 5 Uhr.

Nach der Abwicklung der Geschäfte überraschte uns Kollege A. Basler mit der Mitteilung, daß der Stadtrat von Zofingen den Delegierten des S. G. V. einen Trunk mit Imbiß offeriere. Wir sprechen den Behörden von Zofingen für die willkommene Bewirtung und die freundliche Ueberlassung des Rathaussaales den besten Dank aus.

*L'Isle/Küsnacht, den 9. April 1921.*

Der Vorsitzende: *J. Mermoud.*

Der Protokollführer: *Th. Baumgartner.*

## **Procès-verbal de la VII<sup>e</sup> Assemblée ordinaire des Délégués de la Société suisse des Géomètres**

9 avril 1921 à Zofingue.

Monsieur J. Mermoud, président central, préside l'assemblée. Fonctionnent comme secrétaire: M. le secrétaire central Baumgartner, comme scrutateurs MM. Buhrer et Ansermet, et comme traducteurs Albrecht et Panchaud. Sont présents 18 délégués et deux membres du Comité central (qui ne sont pas délégués), le rédacteur et les vérificateurs des comptes. A l'exception du Valais, tous les groupes et sections ont envoyé des représentants, à savoir:

Section Zurich-Schaffhouse: Bertschmann, Buhrer, Baumgartner.

Section Berne:	Jul. Schmaßmann, Luder.
» Waldstätte:	Ruegg.
» Fribourg:	Winkler.
» Argovie-Bâle-Soleure:	Rahm, Ruh.
» Suisse orientale:	Allenspach.
» Tessin:	Maderni.
» Grisons:	Halter.
» Vaud:	Ansermet, Nicod.
» Genève:	Panchaud.

Groupe des Géomètres-praticiens: Werffeli, Basler.

Groupe des Géomètres-employés: Furrer.

L'assemblée a lieu dans la salle du Conseil et la séance est ouverte à 3 heures après-midi par le président central. Le procès-verbal de la VI<sup>e</sup> assemblée ordinaire des délégués 1920 (Berthoud) est lu et adopté.

Sur la proposition du comité central, la XVII<sup>e</sup> assemblée générale, d'une durée d'un jour, aura lieu à Baden (Argovie), le samedi 18 juin 1921, à 2 heures après-midi.

Elections, propositions à l'assemblée générale: Tous les membres du Comité central, y compris le président central, se représentent. Au nom du groupe des Géomètres-employés, *Furrer* demande que le groupe des Géomètres-employés soit représenté au Comité central, et il propose M. Peterhans, Lucerne. *Ruh* est d'avis que le Comité central doit être composé de représentants des diverses régions de la Suisse, conformément aux statuts. Dans un but d'apaisement, *Ruegg* appuie la nomination de Peterhans. Au vote à bulletins secrets obtiennent des voix:

Albrecht 17, Allenspach 15, Basler 13, Baumgartner 17, Halter 18, Mermoud 19, Panchaud 18 et Peterhans 5. Par 17 voix J. Mermoud est proposé comme président central. Comme vérificateurs des comptes sont recommandés L. Gendre, Fribourg, qui se représente et, à la place de Eberli (Lucerne) qui se retire, J. Bührer, Herblingen (Schaffhouse).

Le rapport annuel, le compte-rendu financier et le budget sont adoptés en seconde instance. La cotisation pour 1922 est fixée à 20 francs, payable en deux fois.

En ce qui concerne les soumissions au rabais, deux cas ont pu être heureusement liquidés. Le Comité central a fait usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par la XVI<sup>e</sup> assemblée générale.

rale et introduit un procès contre Curty. Hæfliger, Lucerne, a commis de nouveau de graves manquements aux prescriptions du Règlement sur la taxation et cherché à éviter les pénalités prévues en se retirant de la Société suisse des Géomètres. Cependant, il ne peut pas éviter les sanctions, car la soumission au rabais a eu lieu avant sa démission. Lorsque l'enquête sur son cas sera terminée, le Comité central fixera le montant de l'amende conventionnelle.

L'assemblée des délégués approuve la proposition du Comité central relative à l'entrée de la Société suisse des Géomètres dans la « Fédération des Travailleurs intellectuels »; la cotisation annuelle de notre Société se montera à environ 70 francs.

Sous la présidence du chef du Bureau fédéral du Registre foncier, a eu lieu le 7 mars dernier une conférence entre les représentants des associations des Géomètres-praticiens et des Géomètres-employés à laquelle assistait également une délégation du Comité central. Les délibérations ont abouti à aplanir les divergences entre les représentants des deux groupes en ce qui concerne le contrat collectif; par contre, il n'a pas été possible de s'entendre sur la répercussion de ce contrat collectif sur les prix des mensurations. Le Bureau fédéral du Registre foncier et les géomètres cantonaux cherchent à profiter de la crise économique actuelle, pour exercer une pression sur les prix des mensurations. Les tractations entre les représentants de la Confédération, des cantons et des commissions de taxation doivent se poursuivre dans le courant de ce mois et l'avenir nous apprendra s'il est possible d'arriver à une solution satisfaisante de la question de la taxation.

On constate toujours davantage que se réalisent les craintes qu'avait fait naître l'arrêté du Conseil fédéral du 23 mars 1918, concernant l'encouragement aux remaniements parcellaires, en ce qui concerne son influence au détriment des mensurations parcellaires et des géomètres. La concordance des opérations si nécessaire en vue d'obtenir une réduction du coût des opérations, ne donne pas les résultats désirés, surtout dans les cantons où mensurations cadastrales et remaniements parcellaires dépendent de départements différents. La section Zurich-Schaffhouse a décidé de traiter cette question dans sa prochaine assemblée de printemps et elle serait heureuse que les autres sections envoient des délégués à cette occasion. Il n'est pas exclu que cet

objet figure à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

Sur une question, Werffeli annonce que les sections qui ne sont pas encore en possession d'un exemplaire des tarifs, doivent s'adresser au comité des commissions de taxation. Après clôture des tractations relatives au contrat collectif et aux bases du tarif, le tarif mis à jour sera reproduit et pourra être livré aux intéressés. Séance levée vers 5 heures.

Une fois l'ordre du jour épousé, notre collègue A. Basler nous fit l'agréable surprise de nous annoncer que la municipalité de Zofingue offrait une collation aux délégués de la Société suisse des Géomètres. Nous exprimons ici nos meilleurs remerciements aux autorités de Zofingue pour leur hospitalité si généreuse et pour la mise à disposition gracieuse de la salle du Conseil.

*L'Isle/Kusnacht*, le 9 avril 1921.

Le président: *J. Mermoud*.

Le secrétaire: *Th. Baumgartner*.

---

### Geometerverein Zürich-Schaffhausen.

Der Präsident Th. Baumgartner eröffnet die Versammlung in Anwesenheit von 50 Mitgliedern und begrüßt Herrn Professor Bäschlin und einige Delegierte von Nachbarsktionen als Gäste. Die Traktanden: Protokoll, Mutationen, Jahresbericht und Jahresrechnung, Bericht über die Delegiertenversammlung und Beratung der Traktanden der Hauptversammlung werden ohne Opposition erledigt. Die Mitgliederzahl ist auf 89 gestiegen; der Jahresbeitrag wird wie bisan hin auf Fr. 5.— festgesetzt.

Das aktuelle Referat von Herrn Kantonsgeometer W. Leemann, „Vereinfachte Grundbuchvermessung über den parzellierten Grundbesitz vorgängig der Güterzusammenlegung“, zeigt uns, wie Verzögerungen von Grundbuchvermessungen durch Güterzusammenlegungen vermieden werden können. Das zusammenlegungsbedürftige Gebiet im Rayon einer Neuvermessung soll ausgeschieden, möglichst einfach vermarkt und mit dem Meßtisch aufgenommen werden. Die Grundbuchanlage würde für die ganze Gemeinde erst nach Beendigung der Güterzusammenlegung erfolgen. Die Subventionen und die Nachführung sind bei dieser vereinfachten Grundbuchvermessung